

L'écho du Cedapa et de l'Adage

L'INFORMATION TECHNIQUE POUR GAGNER EN AUTONOMIE

Un SPACE de tous les contrastes

Le SPACE 2015, s'il s'est déroulé dans un climat de crise agricole généralisée, a servi de révélateur aux clivages de plus en plus marqués au sein de notre profession. Les blocages d'accès de la première journée ont d'emblée mis en évidence des stratégies de gouvernance économique diamétralement opposées. D'un côté, des manifestants réclamant une régulation de la production et de l'autre, des structures (organismes, OPA) prônant une vision beaucoup plus libérale des affaires.

D'un côté, la détresse exprimée par ces producteurs, parfois au bout du rouleau. De l'autre, l'insolente satisfaction des exposants négociant des ventes de matériel et autres.

Quelle disparité de traitement entre le paysan flânant dans les allées du salon, objet de toutes les convoitises et celui qui, chair à canon d'une guerre économique impitoyable, n'arrive plus à vivre de son métier !

Contraste entre les discours d'intention et la réalité du terrain : alors que le mot « autonomie » revient sur toutes les lèvres en ces temps difficiles, des tendances lourdes se dessinent, à savoir : recours à de nouveaux services, nouveaux intrants, nouvelles technologies... Autant de dépendances supplémentaires sans la moindre garantie de retour sur investissement. Décidément, le SPACE, salon de l'élevage à l'origine est bel et bien devenu la Mecque de l'agrobusiness !

Dans ce concert de nouveautés, notons cet événement singulier : les centres de conseil et de gestion semblent redécouvrir (comme souvent en temps de crise) toutes les vertus de l'herbe pâturée, pratique que beaucoup croyaient révolue mais qui permet de passer plus facilement le cap. On ne peut que se féliciter d'avoir fait le bon choix, reste maintenant à tenir le cap. Gageons que ce soit celui de Bonne Espérance !

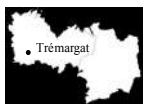
PATRICK THOMAS, PRÉSIDENT DU CEDAPA

L'ÉCHO A 20 ANS !
EN CADEAU : UN NUMÉRO DE 16 PAGES

Dossier : traverser une route

Un été bipolaire

Fin juin, c'était la canicule et fin août, c'était l'automne. Comment gérer l'herbe dans de telles conditions ? Enquête auprès d'éleveurs allaitants, ovins et bovins.



Ivette et François Clément
Trémargat (22), le 1er octobre

« On a eu un été très favorable à la pousse de l'herbe. Fin juin, c'était un peu sec mais ça n'a pas eu le temps de rôtir comme on le voit souvent ! Entre début juillet et le 10 août, on a déplacé la moitié du troupeau sur une zone de chasse, soit 150 brebis. On aurait pu les laisser à la ferme, il y avait assez d'herbe. Du coup, on a moins rasé les parcelles et on a maintenant beaucoup d'herbe. Nous fonctionnons avec deux lots : un lot des 150 brebis suitées qui ont agnelé en septembre, et un lot des 150 brebis et 40 agnelles qui mettent bas de janvier à mars, qui ont de faibles besoins aujourd'hui. Le lot des brebis à forts besoins pâture les parcelles en premier, puis le second lot les finit, pour bien les raser. Aujourd'hui, les brebis sont au pâturage plat unique. Celles en lactation reçoivent du grain pour compléter l'herbe d'automne très riche en azote. Au niveau des stocks, on a récolté 200 rounds de foin cette année, ce qui correspond à nos besoins pour l'année. »

La ferme : 42 ha tout en herbe, 2 UTH, 300 brebis et 40 agnelles (croisement romane, ile de France, charolais et texel), agnelages en septembre et en janvier, 1,4 UGB/ha SFP.



Pascal Hillion
Saint-Bihy (22), le 1er octobre

« C'était moins bon que l'an passé ! Après le 14 juillet, j'ai sevré 27 veaux nés à l'automne. Parmi les 27 mères, 5 ont été engraisées. Ces animaux restés en bâtiment m'ont permis de diminuer la pression sur la surface en herbe. Après le sevrage, les 22 mères restantes sont restées 10 jours à la paille avant de sortir dans une parcelle de 3,5 ha assez épiée, qui devait au départ être fauchée. Pendant ce temps, un autre lot de 12 vaches suitées a pâture une partie de ce qui était prévu en fauche. J'ai fait peu de stocks en été mais je me suis rattrapé à l'automne. J'avais semé des couverts d'avoine diploïde-trèfles après un méteil enrubanné et après une moisson d'orge. Au total, j'ai récolté 35 bottes d'enrubannage sur 3,80 ha, et c'est de la bonne marchandise. Globalement, j'ai moins de stocks que l'an passé mais une bonne saison de pâturage d'automne donc rien d'inquiétant. »

La ferme : 38 vaches allaitantes limousines naisseur engraisseur, 42 ha de SAU dont 38 ha de prairies, 2 ha de méteil récolté en enrubannage, 2 ha d'orge. 1 UTH. 1,45 UGB/ha SFP en comptant les surfaces en foin achetées. Sols limono-sableux sensibles au piétinement et orientés au Nord.



Paul Legrand
Tinténac (35), le 31 août.

« J'ai commencé à donner du foin au 15 août. Mes 35 génisses ont tourné pendant la pleine pousse sur 7ha. J'ai intégré les 2 ha de fauche dans le cycle début juillet. Je retourne sur chaque paddock toutes les 6 à 7 semaines. Les années sèches sont plutôt bénéfiques chez moi parce qu'elles me permettent de valoriser les prairies humides, d'habitude inaccessibles. Je fais bien gratter les parcelles pour les nettoyer. L'herbe y pousse encore bien en juillet. Les 35 génisses n'ont pas perdu d'état. Les blondes d'Aquitaine s'adaptent très bien aux périodes sèches avec de l'herbe sèche et du foin. Je n'ai pas eu à vendre de bêtes mais j'ai attaqué les stocks 2015 à raison d'une botte de foin par jour depuis le 15 août. Avec les 75 mm qui sont tombés la dernière semaine d'août, je devrais pouvoir diminuer progressivement l'affouragement. »

La ferme : 1 UTH, 32 ha de SAU dont 12,5 ha de prairies, 4,5 ha de luzerne, 4,5 ha de maïs et 9 ha de blé. 30 taurillons Holstein de l'ancien GAEC en finition et 35 génisses Blondes d'Aquitaines. 1,63 UGB/ha de SFP.



Dominique Giboire
Ercé-en-Lamée (35), le 1er octobre

« Limité en place en bâtiment, je préfère faire vèler en avril-mai. En été, j'ai besoin de bon fourrage pour les vaches en lactation. Elles sont depuis mi-juillet à l'ensilage d'herbe et au foin. J'ai acheté en juin un camion de 23 tonnes de foin et un de 23 tonnes de paille d'orge. Les génisses sont à la paille d'orge sur un îlot séparé. Les mères à l'engraissement sont à la paille d'orge et à l'ensilage d'herbe. Je mets les bêtes sur une parcelle parking quand il n'y a plus d'herbe dans les champs. Elle sera implantée en maïs l'année prochaine. J'attends que l'herbe soit bien repoussée avant de recommencer le pâturage, quitte à refermer le silo à l'automne. Je ne garde que les génisses de renouvellement, les autres sont vendues à 7 mois en laitonnnes. Je suis limité en surface, je préfère donc garder mes mères plutôt que d'élever toutes les suites. Les mâles sont vendus en brouards. Les mères qui n'ont pas retenu sont engraisées et vendues en label Limousine. »

La ferme : 37 ha de SAU dont 35 ha d'herbe et 2,3 ha de mélange céréalière, 1 UTH, 35 mères limousines, chargement de 2 UGB/ha de SFP.

PROPOS RECUEILLIS PAR
AURÉLIEN LERAY ET AURÉLIE CHEVEAU

Passer en bio pour relever un défi technique

Au pied des landes de Locarn, ce qui n'était au départ qu'« un dernier challenge avant la retraite » a modifié l'exploitation. Philippe et Martine Camus, agriculteurs passionnés, ont fait évoluer le suivi sanitaire, les rations, la génétique du troupeau et l'élevage des génisses suite à la conversion bio. Ils sont satisfaits du résultat.



Philippe et Martine Camus ne regrettent pas le passage en bio même s'ils ne s'attendaient pas à autant de changements.

« On était ni en bio, ni en intensif. Laurence et Olivier, nos amis en bio nous en parlaient tout le temps et nos enfants étaient enchantés par la conversion. Et puis, la conjoncture de 2009 aidait » se souviennent Martine et Philippe. C'est le défi technique qui les a motivés. « On sortait d'un système économe assez intensif, où on avait un bon revenu. On n'est pas allés en bio pour l'argent. Le truc, c'était de se remotiver en découvrant autre chose. » Installés en 1983 sur 10 ha, le couple a toujours produit de la volaille et du lait. Martine est responsable de l'atelier volailles, et Philippe de l'atelier lait. Ils ont maintenu la production de dindes conventionnelles, ne trouvant pas d'intégrateur bio. La cohabitation d'une production conventionnelle et bio a été autorisée en 2009. Ils ont engagé la production laitière en 2010 avec Biolait: « Nous avons été séduits par la dynamique de cette entreprise où les producteurs sont engagés ». L'aspect social a aussi été important dans la conversion: « Mon pote Jean-Yves, locarnois, s'est lancé dans l'aventure dans le même temps. C'est important de pouvoir échanger avec un ami qui partage les mêmes idées » insiste Philippe.

« J'avais beau être proche du bio, j'étais loin quand même »

« On m'avait dit : il suffit d'avoir de l'herbe, de biner le maïs et c'est bon ! C'est plus complexe que ça. » La production laitière et les taux sont difficiles à maintenir. Au niveau suivi sanitaire du troupeau « tout ce que j'avais appris, j'ai dû le changer ». Martine a suivi

une formation huiles essentielles: « Depuis, j'ai un autre regard sur les vaches. Pour réduire les antibiotiques, il faut avant tout prévenir. Aujourd'hui, je n'hésite pas à faire des essais d'huiles dans mon élevage de dindes ». Philippe insiste sur la nécessité de se former en permanence, notamment sur la gestion de l'herbe et ce malgré des années d'expérience « si tu ne te remets pas à la page tu es vite largué ».

Philippe, passionné de génétique, a adapté la sélection: « On a orienté la sélection vers les taux, la morphologie [des vaches moins hautes et plus larges avec une réserve de viande sur les côtes], la fertilité et les cellules. » L'élevage des génisses a évolué: « aujourd'hui on essaie de faire manger le plus de fourrages possible et le plus tôt possible, alors qu'avant c'était le même objectif mais pour le concentré ». Les veaux reçoivent du maïs grain en complément du lait et du foin grossier. Après le sevrage la complémentation est assurée par l'orge produite sur l'exploitation. Les génisses vèlent à

La ferme

2 UTH (Martine et Philippe) + Main d'œuvre occasionnelle

Délégation des travaux: moisson, fumier, ensilage.

70 ha dont la moitié accessible aux laitières

50 ha d'herbe

8 ha de maïs

4 ha d'orge et 8 ha de triticales-féveroles autoconsommés

85 UGB

45 vaches laitières (40 Prim'Holstein et 5 Normandes)

Chargement: 1,45 UGB/ha

270 000 litres vendus

2 000 m² de dindes

Résultats économiques 31/03/2014 sur l'atelier lait (comptes séparées entre dinde et lait):

286 000 l produits

261 000 l vendus

Production / VL: 6500 litres/VL/an

400 kg de concentrés / vache / an

40 tonnes de céréales autoconsommées par an

EBE = 85 708 €

EBE / 1000 litres = 300 €

Prix du lait: 424 € (TB/TP: 42/31)

Coût alimentaire: 42 € dont 14 € concentrés



« On a travaillé les taux, la morphologie (des vaches moins hautes et plus larges avec une réserve de viande sur les côtes), la fertilité, les cellules » explique Philippe.

25-26 mois en moyenne. Jusqu'ici toutes les femelles sont gardées et 15 fraîches vêlées sont vendues tous les ans.

6500 litres produits/vache/an

Les 45 vaches commencent à pâturer au 1^{er} mars et sont en plat unique à partir de la mi-avril. Enfin presque, car elles reçoivent toujours 1,5 kg de foin ou d'enrubannage le matin. Philippe s'est inspiré de la méthode obsalim®. « Je regarde les bouses. L'été, je n'hésite pas à donner du foin à mes vaches avant qu'elles sortent si les bouses sont liquides. S'il n'y a plus d'herbe pâturée du tout, elles ont de l'ensilage d'herbe. L'ensilage d'herbe et le pâturage ensemble, cela fait trop d'azote soluble. »

En année sèche, le silo de maïs est rouvert à la mi-août, sinon à la mi-octobre. Les vaches ne sortent plus à partir de début décembre, lorsqu'elles abîment les pâtures. La ration hivernale est composée de 6 kg de maïs ensilage et 10 kg d'ensilage d'herbe. 1,5 à 3 kg/VL/jour de mélange féverole/triticales sont distribués en fonction des stocks de mélange récoltés. « L'objectif est de monter les vaches au maximum en lait l'hiver ». 8 ha de mélange sont semés tous les ans, avec un rendement autour de 40 qtx/ha.

« Dès 2010, j'ai cherché une solution pour remplacer le soja. » Le résultat est satisfaisant. La production est de 6 500 litres de lait/an.

Les vaches disposent de 35 ha accessibles semés avec 12 kg de RGA très tardif, 3 kg de dactyle, 6 kg de fétuque élevée, 3 kg de pâturin, 4 kg de TB et 1 kg de trèfle hybride. « On dit qu'il faut mettre du RGA intermédiaire, je suis contre. Ça épie tout le temps. » Les parcelles les plus éloignées (1,5 km) sont semées avec la même base que le mélange précédent, mais avec plus de dactyle et de fétuque et de la luzerne. Ces 15 ha sont fauchés à l'autochargeuse tous les 35 jours pour l'ensilage (4 à 5 coupes/an). La première en avril, la dernière en octobre pour nettoyer. « Pour l'ensilage, ça ne me gêne pas de couper si ce n'est pas très haut ». La troisième coupe est fauchée en foin. Toutes les prairies sont bien pourvues en trèfle, même les plus anciennes. Tout ça sur des terres légères : « La ferme est située entre les ardoisières de Maël Carhaix et les landes de Locarn. Au 15 juin, tu sais où est le caillou. ». Elles reçoivent 15 tonnes de fumier de vaches ou 3 tonnes de compost de volailles par hectare et par an.

« On peut produire autant en bio. »

« J'avais 52 UGB avant la bio, j'en ai 85 maintenant, avec 10 ha de céréales en moins. Comme quoi on peut produire autant en bio. Le passage en bio m'a obligé à être plus pointu » déclare Philippe. A 8 ans de la retraite, quels sont leurs nouveaux défis ? « On a toujours des marges de progrès. L'objectif est d'améliorer le revenu pour pouvoir se faire remplacer plus souvent afin de lever le pied. Car il n'y a pas que ça dans la vie, il faut faire autre chose que l'agriculture ».

FRANCK LE BRETON,
AGRICULTEUR AU HAUT-CORLAY (22)

ITINÉRAIRE TECHNIQUE DU MÉLANGE FÉVEROLE/TRITICALE AVEC SEMIS SOUS COUVERT DE PRAIRIE

« Le fait de mélanger avec du triticales, ça sécurise la culture. Ça permet de garder le sol propre et il y a moins de maladies sur la féverole car elle est moins dense. On ne voit que la féverole dans le mélange. Je déconseille la féverole de printemps. J'ai fait un essai, c'était la catastrophe. »

- Mélange semé mi-novembre : 120 kg de féverole, 80 kg de triticales
- Semis de la féverole au vicon à 15-20 grains/m².
- Labour qui permet d'enfouir la féverole et d'éviter qu'elle ne gèle
- Semis en combiné du triticales.
- 1 à 2 passages de herse étrille dès que les sols sont ressuyés après l'hiver.
- Vers le 15 avril, semis de prairies au combiné, quand la céréale est au stade épi 1 cm.
- Moisson mi-août : le rendement n'est jamais pareil, c'est la surprise. Entre 40 et 50 quintaux/ha avec 30 % de féverole.
- Première exploitation de la prairie : fin septembre en pâturage.



Le mélange compte 30 % de féverole.

En Loire Atlantique, des outils innovants pour l'installation

De quoi rêvent les porteurs de projets au moment de l'installation ? Faire un stage pratique d'un an avec un statut et une rémunération, être intégrés parmi les acteurs de leur futur territoire, tester leur activité avant l'installation. La Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne 44, appelée CIAP 44, a mis en place ces outils.

« Sans la CIAP, on ne se serait jamais installé » explique Jonathan Thibaud, éleveur de chèvres à Campbon (44). « On s'est installé après une liquidation judiciaire, il a fallu faire vite en terme de financement et on avait besoin de gens autour de nous. La CIAP 44 nous a pris en « portage temporaire » et j'ai effectué un stage paysans créatif »

Le stage paysan créatif : une année pour se former et s'intégrer localement

« J'étais demandeur d'emploi et suite à la convention de stage signée, j'ai pu être rémunéré par Pôle Emploi pendant l'année entière du stage » explique le jeune installé. Cette année de stage comprend : 200 heures de formation (dispensées par la CIAP) et 1620 heures de stage pratique : soit chez son cédant, soit chez un paysan référent. Il s'adresse aux porteurs de projets ayant déjà une idée assez précise de leur projet et du lieu d'installation et ayant une expérience significative dans le milieu agricole. Pendant ce stage, le futur installé est stagiaire de la formation professionnelle, bénéficie d'une couverture sociale, et perçoit soit ses droits au chômage s'il en a, soit une indemnité du Conseil Régional (de 650€/mois). Cela lève un frein récurrent chez les futurs installés qui se retrouvent souvent sans revenu le temps de l'installation.

Le stagiaire est suivi durant la formation par un paysan désigné « référent », différent de l'éventuel cédant, et est entouré d'un « groupe d'appui local », composé de paysans des environs, du paysan référent, d'élus, etc. L'objectif de cette dynamique est d'éviter l'isolement avant et après l'installation. « C'est important de s'entourer de gens pédagogues et qui ont la motivation de t'aider. C'est un apport technique, ils sont en appui si tu as des questions » ajoute Jonathan.

Dans le 44, depuis sa création en 2012, 46 personnes ont réalisé un stage paysan créatif. Parmi eux, 26 se sont installés directement.

Tester son activité grâce au portage temporaire de projet

Pour les nouveaux installés, il est difficile tester son activité avant l'installation effective (en vente directe par exemple) et souvent compliqué de débloquer des fonds pour la trésorerie ou de l'investissement. La CIAP peut effectuer un « portage temporaire de l'activité », en étant provisoirement l'exploitante agricole. Le stagiaire peut ainsi démarrer, faire ses preuves et prendre le

temps d'obtenir les financements nécessaires à son installation. La CIAP peut aller jusqu'à financer de l'achat de foncier, de bâtiment ou de matériel en « relai » (40 000€ maximum). « La banque ne voulait pas nous prêter l'argent dont on avait besoin. Du coup, la CIAP a débloqué la moitié de ce dont on avait besoin et nous a hébergé administrativement et juridiquement pendant un an. La banque a finalement financé l'autre moitié. Nous avons ensuite rembourser la CIAP. »

Une coopérative qui réunit citoyens, structures agricoles et collectivités territoriales

La CIAP 44 est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) qui regroupe des organismes d'horizons divers : organismes du secteur agricole (Association régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural – réseau confédération paysanne, Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural – réseau CIVAM, FDCUMA...), établissements publics et collectivités territoriales, acteurs de l'économie sociale et solidaire (Terre de Liens, Coopérative d'activité et d'emploi, etc.), citoyens engagés personnellement et salariés de la structure. A noter que l'animatrice salariée est également gérante de la CIAP.

ANAÏS GHESQUIERE, ANIMATRICE CEDAPA

UNE DYNAMIQUE LANCÉE DANS LE 22

« On est au tout début, avec des envies » commence Emmanuelle Billard, administratrice à Agriculture Paysanne. Il n'y a pas encore de structure juridique mais un Groupe d'Appui Local est en cours de constitution dans le Centre Bretagne autour de trois jeunes. L'objectif à terme est de couvrir le territoire des Côtes d'Armor. « Un groupe composé de paysans, d'élus, de citoyens se constitue et forme ainsi un pôle de ressources pour le jeune ayant un projet d'installation » ajoute Emmanuelle. Chaque porteur de projet aura un paysan référent parmi le groupe. « Les futurs installés ne sont pas les mêmes qu'il y a 15 ans, ils ne sont pas nécessairement issus du milieu agricole, ils ne connaissent pas le territoire, les codes. Si nous voulons des installations pérennes et nombreuses, c'est de notre responsabilité en tant que paysans de les accompagner » assure-t-elle.

Dans un deuxième temps, l'idée est de mettre en place le stage Paysan Créatif. Il faudra obtenir des financements pour la formation professionnelle auprès de la Région, et créer une structure juridique. Affaire à suivre.

Si vous souhaitez faire partie d'un groupe d'appui local, vous pouvez contacter Agriculture Paysanne (02 96 78 95 41).

20 bougies pour l'écho

L'écho a toujours été au plus proche de la parole des éleveurs. Il y a eu des évolutions: des sujets moins politiques et plus techniques ces dernières années et une augmentation de la diversité des productions. Retraçons cette histoire avec quelques uns des fondateurs : Pascal Hillion, Suzanne Dufour, agriculteurs présents au tout début et Jean-Marie Lusson, premier coordinateur de l'écho.

Quelle était l'idée de départ ?

Pascal Hillion : Un journal pour des agriculteurs écrit par des agriculteurs, où les informations techniques se basent sur les expériences de chacun. La base, c'était la prairie mais il y avait aussi beaucoup d'informations sur la politique. En 1995, on était en plein dans la reconnaissance de la mesure Réduction des Intrants portée par le CEDAPA, première mesure environnementale en Europe !

Comment avez-vous trouvé le nom ?

Jean-Marie Lusson, premier rédacteur de l'écho : L'as de trèfle avait été cité, mais Suzanne Dufour avait dit : le Cedapa ce n'est pas que le trèfle ! On avait donc choisi l'écho.

L'anecdote : l'écho censuré par la chambre !

J-M Lusson : Pendant longtemps, on imprimait l'écho à la chambre. Une fois, le directeur l'avait bloqué car un article ne leur allait pas. J'avais été convoqué dans son bureau ! Le fait d'être indépendant de la chambre nous a bien soulagé par la suite.

L'écho a-t-il changé ?

J-M Lusson : L'écho a toujours eu la volonté de rester au plus près de la parole du paysan. Et aussi, de proposer des rubriques techniques qu'on ne trouve pas ailleurs. En fait, ce qui m'étonne le plus, c'est la constance: c'est toujours ça aujourd'hui !

Suzanne Dufour : Aujourd'hui c'est un bulletin convivial, vivant, technique, humain mais un peu politiquement correct à mon goût. Il est passé d'un bulletin politique à un bulletin sympathique. Cela peut suffire, mais à mon sens, il est important d'être un peu plus politique car on s'inscrit dans un ensemble, dans un projet de société.

Pascal Hillion : Au départ c'étaient toujours les mêmes noms d'agriculteurs cités en référence mais maintenant il y a de nouvelles recrues qui parlent aussi de leurs expériences. C'est une très bonne chose !

L'édito de novembre 95 toujours d'actualité

Par Christian Le Fustec, Plouaret (22)

« Environnement, installation des jeunes, créations d'emplois, voilà des grands mots intéressants. Mais que se passe-t-il réellement sur le terrain ?

Depuis deux générations, nos fermes n'ont cessé de s'agrandir, beaucoup d'autres ont disparu. Nos volumes de production n'ont cessé de croître et nous avons produit beaucoup d'excédents. Résultat : nos campagnes se sont vidées, nos sources se sont polluées. Devons-nous être satisfaits de ce bilan ?

Le Cedapa s'est toujours posé des questions et convaincu de plus en plus de monde qu'il existe une vraie agriculture durable. Une agriculture qui pense d'abord à l'agriculteur, à son travail, à son revenu, à sa qualité de vie. Contrairement à l'agriculture productiviste où il faut toujours produire plus, donc travailler plus, pour quelquefois gagner moins. [...] »

L'évolution des sujets de l'écho

Nous avons épluché tous les numéros pour observer l'évolution du journal.

Les sujets constants

Bilan de saison de pâturage

Les fermoscopies

Technique herbe : semis de prairies, réaliser de bons stocks d'herbe, lutter contre les rumex etc.

Des voyages : en Suisse, en Allemagne, en Nouvelle Zélande, en Irlande, dans le Jura, à Vittel etc.

On a parlé ces années là...

1995 / 1999

Reconnaissance du Cedapa et du cahier des charges
L'écho publie les premiers résultats de l'étude de l'INRA Système Terre et Eau qui démontre les bienfaits économiques et environnementaux des systèmes herbagers.

2000 / 2003

Défense du cahier des charges, début des CTE

Mobilisation sur les OGM

Valorisation du lait herbager

Réflexions sur l'énergie

Techniques cultures

2004 / 2007

Politique agricole : jeûne pour la prise en compte des MAE dans les références des DPU

Mobilisation sur les OGM

Valorisation du lait herbager.

Préserver son sol en système herbager

Réflexions sur le travail en élevage

2008 / 2009

Installation/transmission

Prairies multi-espèces

Mélanges céréaliers

Techniques d'élevage

2012 / 2015

Nitrates, normes CORPEN

Techniques d'élevage

Economie

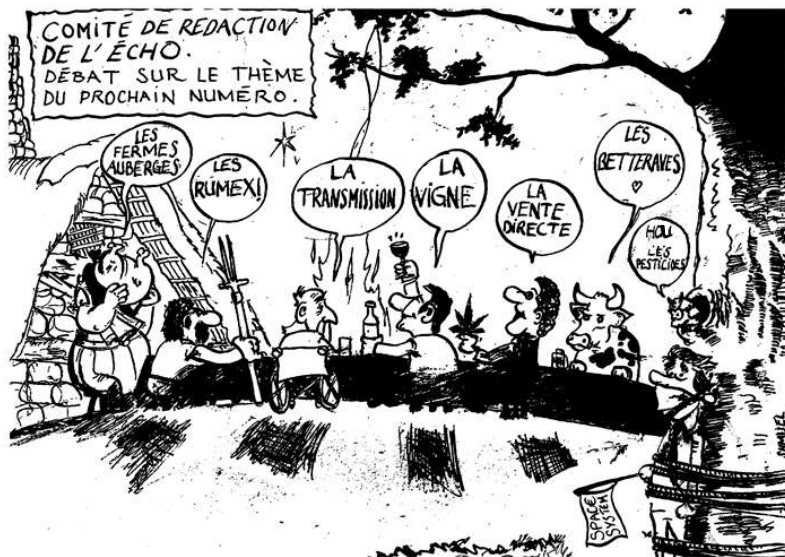
Augmentation de la diversité : chèvres/brebis/viande bovine

2015 : A 20 ans, mariage avec l'Adage !

Vous pouvez consulter les échos du Cedapa depuis le numéro 42 (2002) gratuitement sur le site du Cedapa. Rubrique : un centre technique sur l'herbe / 220 articles de l'écho en ligne.

Les comités de relecture : convivialité et efficacité

11 agriculteurs relisent l'écho tous les deux mois avant sa parution. Des réunions autour d'une table à lire des articles, ça ne vous donne pas envie ? Venez, vous y verrez que rire et lire sont deux mots très proches.



Qui participe à l'écho ? A l'adage : Bernard Morel, Laurent Lamy, Pierre-Yves Plessix, Isabelle Petitpas et Samuel Dugas. Au Cedapa : Eric Le Parc, Franck Le Breton, Suzanne Dufour, Ludovic Rolland, Joël Guillo et Pascal Hillion. (Dessin : Samuel Dugas)

« Qu'est ce que j'aime dans ces réunions ? Le sérieux, la bonne ambiance et l'ouverture ! »
Isabelle Petitpas

« Il y a une bonne communication entre les jeunes et les moins jeunes. C'est assez unique. Il y a beaucoup de partage et de respect mutuel. En plus, il y a une liberté d'expression dans le groupe. Ça c'est précieux pour travailler. » Suzanne Dufour

« Je suis nouvellement retraité et cela me permet de rester très en contact avec les réflexions d'agriculture durable. J'apprécie beaucoup la convivialité de ces réunions. Les débats sont très intéressants dans le respect de chacun. » Bernard Morel

Et les 20 prochaines années ?

Entre 20 et 40 ans, il s'en passe des choses. Alors, c'est le moment de faire vos vœux pour les deux prochaines décennies. Nous vous invitons à nous renvoyer la fiche présente dans ce numéro.

Isabelle Petitpas

« Je veux des dessins, des bulles, un peu plus d'humour, même sur nous-mêmes ! »

Pascal Hillion

« Continuer encore 20 ans, c'est déjà un bon défi vu l'évolution des structures agricoles aujourd'hui. Si l'écho répond encore à des préoccupations dans 20 ans, c'est que le rouleau compresseur de l'agrandissement n'aura pas tout avalé. Ce ne sont pas les gens qui produisent 1 million de litres de lait qui vont lire l'écho ! »

Jean-Marie Lussion

« Que ça reste la voix des paysans du Cedapa et de l'Adage. Mais je n'ai pas beaucoup de craintes à ce sujet ! »

Bernard Morel

« L'écho est la revue la plus proche des agriculteurs en système herbager, il faut que ça continue. Il faudra intégrer de nouvelles problématiques : le changement climatique, la préservation des sols etc. Ce sont des enjeux très importants. »

Suzanne Dufour

« Ouvrir, voilà le mot qui me vient. Le fait qu'on soit avec l'Adage c'est déjà pas mal. Ouvrir pour replacer notre démarche dans les enjeux de la société. Relayer des choses qui débordent un peu de notre problématique. En plus, les paysans sont assez curieux. »

Et vous ? Renvoyez nous la fiche de questions présente dans ce numéro !

Traverser une route

Pour faire traverser les vaches, l'inventivité des éleveurs herbagers est à son comble : passerelle, passage canadien électrifié, boviduc, canne à pêche... L'objectif : gagner en confort et en tranquillité. Quelle stratégie adopter et vers qui se tourner ?

Mettre en place un boviduc

Installé en tout herbe à Lucé dans l'Orne, Gérard Grandin a financé entièrement son boviduc permettant le pâturage des 12 ha de l'autre côté de la route départementale.

Des accords faciles à obtenir

Faire sortir les vaches pendant 11 mois, voici l'objectif de Gérard Grandin, qui met en place un système très herbager avec vèlages groupés de printemps. L'accès aux 12ha de l'autre côté de la départementale était nécessaire pour son projet « j'ai contacté le conseil général qui m'a redirigé vers les services voiries départementaux et locaux » L'étape suivante est de contacter un maître d'œuvre pour réaliser le boviduc. « C'est la partie la moins facile. Il faut se tourner vers les entreprises de travaux publics qui ont plus de savoir faire et l'habitude de gérer des chantier avec les services publics. »

Une complexité liée à la route départementale

Le maître d'œuvre, l'entreprise, s'arrange directement avec la voirie et la commune pour les plans et les éventuelles déviations de canalisation d'eau, d'électricité ou de gaz. « Il n'y a pas de limite à la complexité du chantier. Moi j'ai eu une conduite d'eau à dévier, ça m'a suffit ! » constate Gérard. Une coordination avec le Syndicat des eaux a donc été nécessaire pour faire le chantier. Le déplacement de canalisation est à leur charge.

Avec une route communale, le coût peut être diminué. Les contraintes sont moindres et le boviduc sera aussi plus petit donc moins cher.

Un chantier clé en main

La complexité a été de coordonner avec le département, le syndicat des eaux et le maître d'œuvre. « Le chantier en lui-même, il prend deux semaines et je ne m'occupe de rien. » Pendant deux semaines le CG a donné son accord pour bloquer la route. Le boviduc a été livré prêt à l'emploi.

Un investissement sur du long terme

L'ensemble de l'investissement est de 43 000 €. Dont 3 000€ pour l'aménagement d'une pompe de relevage. Amorti sur 10 ans, cet outil ne tombe pas en panne, n'a pas besoin de fioul ou de lubrifiants et permet de faire pâturer ses vaches sans contraintes.

AURÉLIEN LERAY, ANIMATEUR ADAGE 35

La ferme :

1 UTH
56 ha
Tout herbe
70 VL croisement holstein, jersiaise, montbéliard, rouge suédois
242 000 litres de lait vendu à Biolait
Coût alimentaire : 25-30 €/1000 litres

UN BOVIDUC : BEAUCOUP MOINS CHER QU'UNE AUTOCHARGEUSE



4 500 € /an

	Boviduc	Affouragement en vert
Investissement (en €)	40 000 €	30 000 €
Durée d'amortissement (en année)	10	10
Amortissement Annuel	4 000 €	3 000 €
Main d'oeuvre (minutes/jour)	10	45
Mobilisation du tracteur (temps)		45
Nombre de jours d'utilisation	150	150
Charges opérationnelles annuelles (en €)	500 €	4 500 €
Charges annuelles totales pendant l'amortissement	4 500 €	7 500 €



7 500 € /an

D'un côté un boviduc à 40 000 €, de l'autre une autochargeuse à 30 000 €. L'amortissement du boviduc est donc plus élevé que celui de l'autochargeuse. Cependant, les charges opérationnelles sont beaucoup plus importantes pour l'affouragement en vert car il y a plus de main d'œuvre et d'utilisation de tracteur. On considère le coût de la main d'œuvre à 20 €/heure et le coût du tracteur à 20€/heure. Le boviduc est utilisé 10 minutes par jour, et l'autochargeuse 45 minutes par jour. Dans les deux cas, l'utilisation se fait pendant 150 jours (pour pouvoir comparer sur la même base).

AURÉLIEN LERAY, ANIMA-

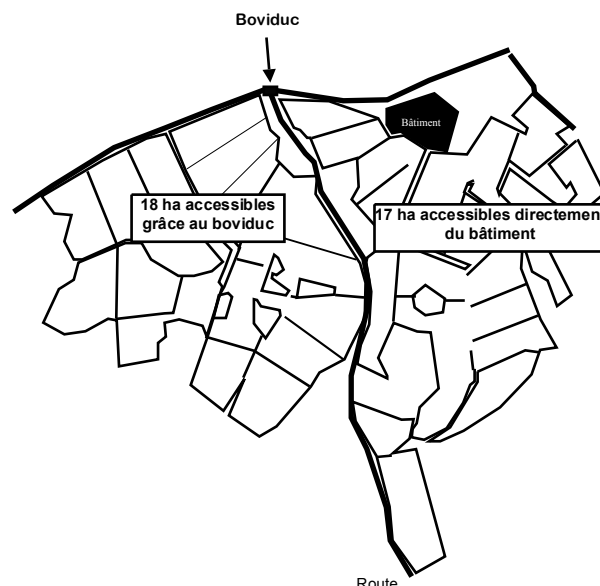
45 minutes/jour gagnées

Les vaches de Véronique et Pierrick Charles sont passées sous le boviduc en mars 2015. Cette installation facilite l'accès à un îlot sur lequel elles pâturaient avant, mais en traversant la route. Un gain de temps et de tranquillité, et 6 ha pâturés en plus !



« Une route communale traverse notre ferme. On la traversait avec les 60 vaches, pour aller pâturer 12 ha d'herbe. Il fallait être à deux pour traverser la route. En plus, entre la première et la dernière vache, il y a souvent 15 minutes donc c'était vraiment désagréable pour les voitures qui attendaient. Je les faisais traverser seule parfois et c'était vraiment stressant. Il y avait surtout des passages de voitures le matin, à l'heure où les gens vont travailler. Maintenant, je les emmène et ramène du champ toute seule, je n'ai pas le stress de me demander : et si une voiture arrive ? On a gagné beaucoup de tranquillité. On gagne au moins 45 minutes à deux par jour : c'est énorme. Et on s'autorise aussi à aller plus loin. On pâture maintenant 18 ha de l'autre côté de la route. » explique Véronique Charles. Ils sont donc passés de 32 ares à 45 ares d'herbe pâturés par vache.

L'investissement a coûté au total 23 000 €, dont 50 % a été pris en charge par la Région.



La route communale coupe l'exploitation en deux. (Schéma : Maud Cloarec)

Quelles démarches administratives ?

Si c'est sur une route communale, c'est simple. Si c'est sur une route départementale, c'est plus compliqué.

Si le boviduc passe sous une route communale

Il faut demander l'autorisation au propriétaire de la voirie, la commune. Il n'y a pas besoin de demander de permis de construire. Un arrêté municipal fixe la durée autorisée pour barrer la route. Un courrier doit être également transmis à EDF, GDF, France Telecom, ainsi qu'au Syndicat des eaux. Chez Pierrick et Véronique Charles, l'accord de construction a été voté en conseil municipal. « Ce n'était pas une obligation mais cela permettait d'informer la population que la route allait être coupée pendant une petite semaine. Un employé communal était présent pendant les travaux, car une canalisation d'eau passait sous la route » indique Véronique.

En Côtes d'Armor, aucun boviduc n'a été réalisé sous une route départementale existante pour le moment. En théorie, la démarche à suivre est la même

que sous voie communale. La réalité est plus complexe car les prises de décisions sont plus lentes et les dossiers plus importants avec le département.

Première étape : réaliser un dossier technique sur le projet d'aménagement. Il est possible de demander conseil au service des routes du Département.

Deuxième étape : obtenir l'accord du département, qui sera formalisé par une autorisation de voirie et, ce qui est recommandé, une convention définissant le partage des responsabilités. Deuxième étape : trouver des financements. Un boviduc sous une route départementale, c'est plus cher que sous voie communale : entre 50 000 et 60 000 €, car les routes sont souvent plus larges et plus passantes.

AURÉLIE CHEVEAU, ANIMATRICE CEDAPA

LES SUBVENTIONS

Pour les agriculteurs en bassins versant algues vertes : depuis juillet dernier, la création d'un boviduc peut être prise en charge à 40 % dans le cadre des aides à l'investissement (appelé dispositif 411-A).

Pour les agriculteurs hors BV Algues Vertes, il est possible de demander des financements pour un boviduc mais il faut contacter directement le département, les communes, les communautés d'agglomération et la région, qui étudieront les demandes au cas par cas. Le département des Côtes d'Armor a décidé de ne pas financer les boviducs.

Le train regarde passer les vaches !

Profiter d'un aménagement foncier pour optimiser le fonctionnement de sa ferme c'est possible. Chez Olivier et Claude Monharoul, le réseau ferré de France, le conseil général et une enveloppe parlementaire ont financé une passerelle à bovins lors de la suppression d'un passage à niveau.

30 ha au nord de la voie ferrée

Faire traverser les vaches sur un passage à niveau non gardé quatre fois par jours. C'était le quotidien d'Olivier et Claude Monharoul, installés à Martigné Ferchaud, jusqu'en 2013. En 2010, une enquête publique concernant la suppression du passage à niveau après un accident mortel est menée. Olivier et Claude montent un dossier pour présenter la nécessité d'avoir accès aux 30 ha au nord de la voie ferrée. « *Tu feras des céréales là bas nous disaient les voisins* » se souvient Claude. Sauf que dans un système herbager, sur une ferme de 60 ha, on ne fait pas 30 ha de céréales.

Ils ont défendu le système herbager

Claude et Olivier proposent alors différents scénarii. « *On leur a toujours dit qu'on était ouvert à toute proposition, tant qu'on gardait notre système.* » L'affouragement en vert, un réaménagement parcellaire, l'élargissement du futur pont ainsi que la construction d'un boviduc ou d'une passerelle ont été évoqués. Chaque scénario a été étudié financièrement et techniquement.

Sensibiliser le commissaire enquêteur à la situation

« *On a mis l'accent sur l'aspect écologique et sur l'incohérence d'un changement de système* » insistent-ils. Le commissaire enquêteur a été sensible aux contraintes qu'imposerait un allongement du parcours des vaches ou dans le cas extrême, la perte d'accessibilité. Parmi les scénarii proposés, la passerelle est celui retenu. Son coût, 210 000 € a été entièrement pris en charge. Aujourd'hui, le trajet des vaches vers les parcelles au nord de la voie ferrée est raccourci et il n'y a plus de route à traverser. Un pur bonheur.

AURÉLIEN LERAY, ANIMATEUR ADAGE 35



La passerelle construite au dessus de la voie ferrée a été financée par le réseau ferré de France, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et une indemnité parlementaire.

La ferme

62 ha dont 54 accessibles (30 au nord de la voie ferrée)
2.5 UTH
250000 L produits en AB
50 VL Croisées (hostein, jersiais, montbéliard)
Atelier poulet label rouge (3500 poulets)
Projet d'accueil à la ferme en cours

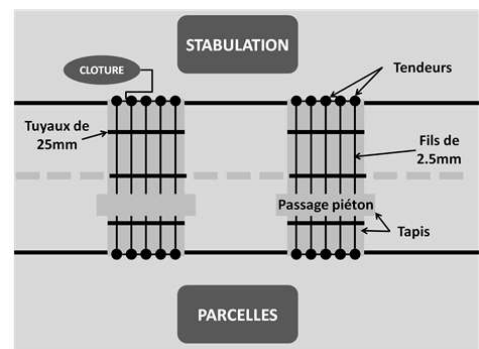
Un passage canadien électrifié

A Retiers, une clôture électrique au sol permet aux vaches de traverser la route et des tapis permettent aux piétons de traverser la clôture.



Sur les 23 ha d'herbe accessibles chez Joël Rabot, 11 ha se trouvent de l'autre côté de la route. En système herbager depuis 15 ans, la traversée n'a jamais été problématique en raison du faible passage de véhicules. Après l'investissement dans un robot de traite en janvier 2015, l'accès aux paddocks a été revu. Plutôt que de ramasser de l'herbe à l'autochargeuse, Joël a construit un passage canadien électrifié permanent pour 800 €. Des fils électriques traversent la route à 2,5 cm du sol. Les voitures peuvent rouler dessus. Des tapis au dessus des fils permettent aux piétons de passer.

Quelles autorisations ? « *Un accord verbal avec le Maire a suffi* » confie Joël, « *seuls nous et le voisin passent ici.. Si c'était une départementale, ce serait autre chose.* » Il est conseillé de réaliser une convention avec la mairie et une déclaration auprès de son assureur.



Comment faire ? Prenez 20 m de tapis de convoyeurs de mine (600 € sur le bon coin, prix livré), du fil de clôture de 2.5 mm avec des tendeurs, des tuyaux de 25 mm et un poste de clôture (150 €). Assemblez et vos vaches peuvent traverser la route toutes seules ! « *C'est sur que si elles arrivent toutes en courant, elles passeront quand même !* » avoue Joël. Le tuyau de 25 mm surélève le fil. Le tapis de convoyeur sert d'isolant avec la route. « *L'installation prend une bonne journée de boulot.* »

AURÉLIEN LERAY, ANIMATEUR ADAGE 35

La ferme

1.5 UTH, 35 VL Holstein, 6000 kg/VL.
45 ha de SAU dont 3.6 ha de maïs, et 3 ha de céréales, le reste en prairies.

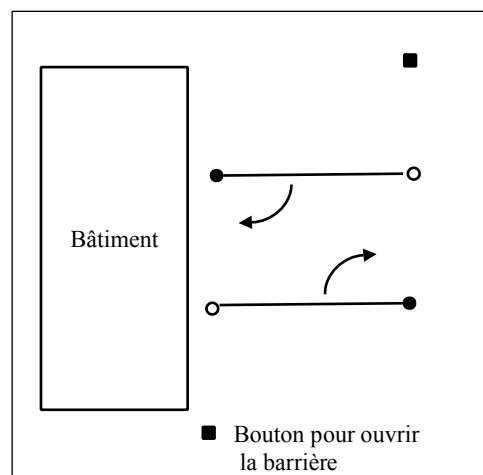
Des barrières électriques

Bertrand Soquet, agriculteur à Merillac (22), a construit des barrières à l'aide d'un système pour portail électrique. Elles permettent aux vaches de croiser la route de ferme empruntée par le laitier en toute sécurité.



Chez Bertrand Soquet, la route de ferme empruntée par le laitier croise la sortie des vaches du bâtiment. Il y a 15 ans, il a construit un système ingénieux : deux barrières de chaque côté de la route de ferme qui s'ouvrent automatiquement. « Une ou deux fois, le laitier n'a pas vu les fils, il est passé et les vaches se sont échappées » se souvient Bertrand. Aujourd'hui, quand le camion arrive, il trouve deux barrières fermées, comme un passage à niveau quand le train passe. Il appuie sur un bouton situé à hauteur de cabine. Les barrières s'ouvrent, elles se croisent et viennent fermer le chemin des vaches de chaque côté (cf schéma). Le camion passe, et les barrières se referment automatiquement. Bertrand dispose aussi de deux télécommandes situées dans le tracteur et la voiture de ferme.

Pour cela, Bertrand a acheté un système de motorisation avec deux vérins pour portail électrique, qui coûte aujourd'hui environ 500 €. Il a construit deux barrières à l'aide d'une règle de 5 mètres en aluminium, qu'il a renforcée. « C'est pas bien compliqué » indique-t-il.



En s'ouvrant, les barrières se croisent sans se toucher car elles ne sont pas à la même hauteur.



En arrivant les deux barrières sont fermées. Les vaches peuvent passer.

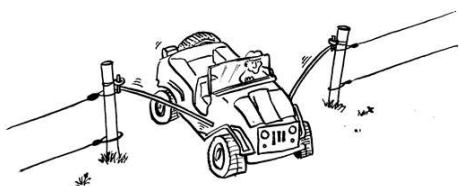


Quand le camion passe, la barrière bloque la sortie des vaches du bâtiment.



Le système conçu par Bertrand Soquet : un verin soudé à une barrière, construite par ses soins.

Autre astuce : des barrières qui se ferment toutes seules !



Aperçu par un groupe d'adagis lors de leur voyage dans les montagnes suisses : deux cannes en fibre de verre sont poussées au passage des véhicules puis reviennent à place grâce à des ressorts. Ce système simple et léger fonctionne dans les deux sens.

Dessin : Samuel Dugas



Un système similaire chez Bertrand Soquet : cette barrière se ferme toute seule après le passage du tracteur grâce à la pièce sur la photo ci-dessus. Cette pièce d'une ancienne rampe de traitement permet à la barrière de revenir en position fermée.

Signaler le passage

Panneaux, gyrophares, gilets : des moyens simples pour sécuriser la traversée du troupeau et de l'éleveur !



Le GAEC des Eglantiers, en Loire Atlantique, s'est équipé de gilets jaunes et de gyrophares branchés sur une batterie de voiture, le tout monté sur un diable. Ça permet de faire traverser les vaches et que les voitures le voient de loin.



Il est possible de s'équiper de panneaux comme celui-ci. Un panneau simple coûte 50 € HT (site direct signalétique), un panneau lumineux de la taille des panneaux de route 600 € HT (entreprise StopLed). Le panneau lumineux peut fonctionner sur secteur, batterie ou panneau solaire suivant le modèle. Avant de mettre un panneau bien penser à demander l'autorisation du propriétaire de la voirie.



Vu en Irlande : un gyrophaire branché sur batterie au bord de la route.

Une autre façon de faire : couper la route avec le tracteur, gyrophaire allumé, d'un côté, et soi-même avec une lampe torche de l'autre. L'important est d'être vu !

Amis bricoleurs, contactez nous pour partager vos aménagements astucieux !

Des vaches sur la route. Que dit la loi ?

Conformément au code de la route, la circulation des animaux sur la voie publique est autorisée. Elle doit néanmoins se conformer à certaines règles (articles R 412-44 à R 412-50) sous peine d'amende (de 22 à 75 €):

- Le troupeau doit être conduit par une personne au moins
- Les usagers doivent être avertis de la traversée de la chaussée par les animaux (triangles de danger, drapeaux...)
- En cas de circulation le long de la route, le conducteur du troupeau doit le maintenir le plus près possible du bord droit de la chaussée pour ne pas constituer une entrave à la circulation
- Dès la chute du jour, le conducteur doit porter une lanterne allumée signalant la position du troupeau

L'autorité de gestion de la route concernée (maire ou préfet) peut toutefois réglementer la circulation des animaux mais elle doit être en mesure de prouver une atteinte à la sécurité ou à l'hygiène publique. Le propriétaire du troupeau est également tenu de nettoyer la route si son état de salissure représente un danger pour les usagers (article L 116-2 du code de la voirie routière).

(Tiré du panse bête n°7, lettre d'information du GRAB Haute Normandie et des Défis Ruraux. Auteurs : Coralie Henke, Joseph Duhamel et Bertrand Farrié)

DES FICELLES BIEN PRATIQUES



Un ruban qui s'enroule sur lui-même permet à Hervé Onno ci-dessus de gagner du temps en manipulation de ficelle !
Prix : 90 € TTC chez Gallagher®.



Il existe aussi des barrières à ressort. Prix : 11 € TTC chez Gallagher®.

POUR ALLER PLUS LOIN

Une fiche pourquoi/comment faciliter la traversée des routes est disponible sur le site du Réseau Agriculture Durable. Rubrique Les fiches pourquoi/comment.

DOSSIER RÉALISÉ PAR AURÉLIEN LERAY ET AURÉLIE CHEVEAU.

MERCI À BERTRAND SOQUET, PIER-RICK ET VÉRONIQUE CHARLES, GÉRARD GRANDIN, OLIVIER ET CLAUDE MAHAROUL, JOËL RABOT.

Être autonome et opportuniste, une clé de réussite en allaitant ?

Avec un troupeau à forte valeur génétique et une viande de qualité, Samuel et Mathilde Duguépéroux peuvent diversifier les circuits de vente. À Gahard (35), l'accent est mis sur la réduction des charges par l'autonomie. Voici quelques pistes pour voir plus loin en élevage allaitant.



Samuel Duguépéroux a toujours mis un accent sur la sélection génétique de ces animaux.

Une installation longue durée

Fils et petit-fils d'éleveur laitier, Samuel s'oriente d'abord vers le lait mais est vite séduit par l'élevage allaitant. « *La vache laitière c'est un animal soumis. L'allaitante, ça a un côté cow-boy, ça marche à la confiance !* » Installé en 2007 sur 85 ha, il a alors deux productions : 30 blondes d'Aquitaine et 190 000 litres de quota fait en société civile laitière avec son frère, installé sur une ferme voisine. « *Je travaillais sur le lait au prorata de mon quota, 1/3 du temps.* » En 2010, Mathilde, sa compagne le rejoint comme conjointe collaboratrice et Samuel arrête la SCL. « *Entre les allaitantes et les laitières, je faisais une semaine de boulot dans le weekend de garde !* »

La ferme

2 UTH (à partir de 2016)

115 ha dont 10 ha de mélange céréalier, 5 ha de colza, 5 ha de luzerne et le reste en prairies.

30 mères Blondes d'Aquitaines et suites

35 mères Angus et suites

4 taureaux : 3 Angus, 1 Blond.

Coût alimentaire : 132 €/UGB

En 2010, 27 bêtes de race Angus avec pédigrée sont achetées en Ecosse pour compléter le troupeau de blondes. « *C'était beaucoup de papier, mais je voulais des vaches qui valorisent les terrains humides et avoir une viande de qualité* ». L'intérêt des Angus, c'est la qualité de la viande et la bonne valorisation des fourrages.

En 2014, le troupeau compte 65 mères, moitié blondes, moitié Angus. Le chargement, autour de 1,4 UGB/ha SPF, pèse sur l'autonomie alimentaire. Le couple achète donc 30 ha autour de la maison d'habitation, pour un prix de 120 000 €. « *Ces surfaces, c'est pour être 100% autonome. Ça fait grosse ferme 115 ha, mais avec le faible potentiel des terres c'est nécessaire si on ne veut pas intensifier le système* » ajoute-t-il.

« Je n'ai pas envie de mettre tous mes œufs dans le même panier ! »

Samuel et Mathilde produisent tous les types d'animaux : des veaux de lait, des broutards, des bœufs, des génisses grasses, des génisses pour la reproduction, des vaches de réforme. Ils ont arrêté le taurillon après son passage en bio en 2014. Ils ont trois circuits de vente : circuit long, vente directe, et reproducteurs grâce à la bonne génétique du troupeau. Il choisit le débouché en fonction des critères suivants : l'état de la bête, son potentiel génétique, l'état de ses stocks de fourrages, ses besoins de trésorerie et son temps disponible.

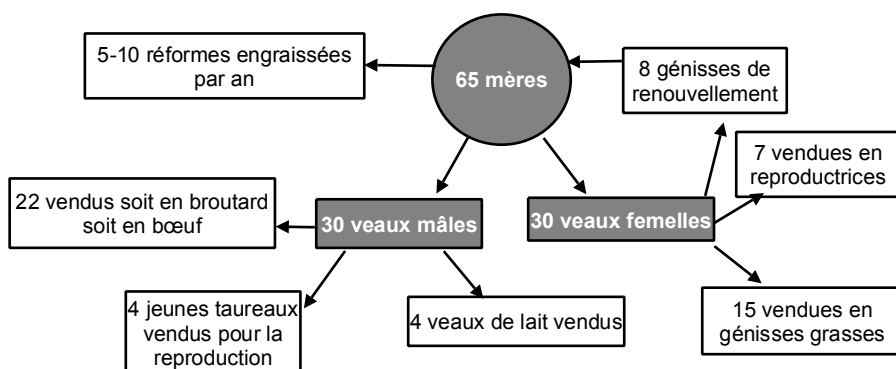


Schéma zootechnique. Les veaux de lait sont vendus en circuit court. Les génisses grasses, vaches de réforme et bœufs sont vendus en circuit long ou en circuit court.



La race Angus vient d'Écosse et est appréciée pour la qualité de ses carcasses et de sa viande, la rusticité (elle supporte les hivers humides et les étés chauds) et sa précocité.

« Je valorise en vente directe si j'ai du temps à y consacrer à ce moment-là » déclare-t-il. Une centaine de clients sont contactés à chaque vente. 75% de la clientèle est à moins de 10 km de la ferme. L'abattage se fait à 6 km. *« C'est une chance pour moi, j'amène la bête en bétailière et elle est abattue dans la foulée. »* Après un passage chez le boucher (La boucherie industrielle TVR ou un indépendant), la carcasse est livrée en caissettes à la ferme, à 12,3€/kg. Des caissettes sont aussi vendues au magasin de producteur de la Ferme du Petit Chapelet à Chavagne.

6 à 7 bêtes par an sont vendues pour la reproduction à d'autres éleveurs. *« Je ne vends pas moins cher que ce que ça rapporterait en vente directe. »* Enfin, lorsqu'il y a des besoins de trésorerie immédiats ou de la pression en fourrage, les animaux sont vendus en circuits longs. Une bête classée U+ est vendue autour de 5,50 €/kg/carcasse. En vente directe, je considère que je valorise 7,50 €/kg carcasse. C'est intéressant, mais seulement si on a du temps à y consacrer.

Le bio, une opportunité pour de nouveaux débouchés

Depuis 2010, il n'y a plus de pesticides ni d'engrais sur la ferme ! La marche n'était donc pas haute pour passer en bio. *« On a fait ce choix en 2014 pour les subventions et la valorisation de la viande. En bio, on imagine faire du*

haché surgelé pour valoriser les avants en restauration collective. » Les arrières de ces bêtes participeraient en vente directe.

100% autonomie

Avec un chargement oscillant autour de 1.2 UGB/ha, la ferme est autonome. Les vaches sont à l'herbe 10 mois sur 12. Du foin est apporté en fonction des besoins. Les bêtes sont finies en bâtiment pendant 6 mois avec : foin à volonté, 10 kg de mélange céréalière fermier et 2 kg de tourteau de colza fermier pour les plus grosses. Le pâturage se fait au fil sur des paddocks d'une semaine. *« En viande bovine, on gère moins bien le pâturage, car avec quatre lots [3 lots de mères et un lot de jeunes] ce n'est pas évident de travailler sur des paddocks de 3 jours. »*

Cette année, les éleveurs ont fait un test : *« 3 vaches avec leurs veaux ont passé l'hiver sur 5 ha avec 3 rounds de foin. »* Ils ont observé le phénomène de croissance compensatrice : les vaches élevées dehors en hiver récupèrent beaucoup plus vite en état que des vaches qui ont été en bâtiment et qui repassent à l'herbe. *« La rusticité, c'est la génétique mais aussi l'entraînement que tu donnes aux animaux ! »*

Consolider la rentabilité de la ferme

La ferme dégage 67 000 € d'EBE. *« Je suis satisfait du résultat technique mais on reste vulnérable. On a de gros investissements entre l'installation en 2007, l'achat des Angus en 2010 et des terres en 2014. »* En janvier 2016, le couple va créer un GAEC, Mathilde deviendra donc associée. Grâce à la transparence GAEC, l'apport de la MAE SPE 12% sera doublé ainsi que l'aide aux 52 premiers hectares. Le couple souhaite développer l'atelier vente directe et l'accueil pédagogique sur la ferme et compte aussi sur la valorisation en bio pour dégager plus de revenu sur la ferme.

Mathilde et Samuel aspirent à un rythme de croisière économique plus confortable et déclarent *« on trouvera toujours des projets à monter pour faire vivre les campagnes ! »*

AURÉLIEN LERAY, ANIMATEUR ADAGE 35

Écrit et relu par des éleveurs, l'écho est un journal participatif !

Faites nous part de vos avis, idées et remarques :

Adage : 02 99 77 09 56 - contact@adage35.org
17 rue du bas village CS 37725 35577 CESSON-SEVIGNE

Cedapa : 02 96 74 75 50 - aurelie.cedapa@orange.fr
2 avenue du chalutier sans pitié BP 332 22193 PLERIN

Pesticides : la difficile reconnaissance des maladies professionnelles

Armel, agriculteur en Ille-et-Vilaine, a été diagnostiqué pour un lymphome en 2011, c'est-à-dire une diminution de l'immunité par les globules blancs. Armel et Brigitte, sa compagne et associée, se battent depuis 2013 pour que cette maladie soit reconnue comme une conséquence de l'utilisation de produits phytosanitaires.

Dominique : Armel, comment as-tu découvert cette maladie ?

Armel : J'étais très fatigué mais il a fallu 5 ans pour poser le diagnostic du cancer. Renvoyé vers un hématologue, j'ai enfin pu mettre un nom sur mon mal : lymphome bas garde B CD5-CD10. Je suis allé me documenter dans les bouquins de ma fille infirmière.

Comment gérez-vous cette situation au niveau professionnel ?

Armel : Avec la fatigue persistante, tu décroches, tu manques de force pour faire tourner la ferme.

Brigitte : On a une super entraide entre agriculteurs de la commune pour les coups durs. Ils sont venus pour les gros travaux pendant l'hospitalisation et la convalescence d'Armel en 2013. Quand on est habitué à travailler à deux, on ne se rend pas compte de ce que fait l'autre ! Porter l'activité de la ferme seule a été très difficile. Maintenant, on ressent le besoin de lâcher des responsabilités sur la ferme. Nous avons pris la décision d'alléger le travail.

Vous avez engagé une procédure de reconnaissance en maladie professionnelle. Pourquoi ?

Armel : Moi, je pense que les pesticides sont la cause principale. Début 2012, l'hématologue ne pensait pas aux pesticides comme lien probable avec le lymphome. Aujourd'hui, il a évolué au vu du nombre d'agriculteurs touchés.

Brigitte : On a fait un dossier « Phyt'attitude » avec la MSA en 2013 puis une demande de reconnaissance de maladie

professionnelle. Armel a fourni la liste de tous les produits phytos utilisés depuis 1981, jusque notre passage en bio, il y a 10 ans. Refus de la MSA. On a repris toutes les démarches suite au décret du 5 juin 2015 qui ajoute certains lymphomes, comme celui d'Armel, à la liste des maladies professionnelles. Il faut justifier d'une durée d'exposition d'au moins 10 ans à certaines catégories de pesticides (organochlorés, organo-phosphorés, cabaryls, toxaphènes et atrazine). En septembre, la MSA nous a demandé des informations supplémentaires. On attend la réponse. Cela permettrait à Armel de prendre sa retraite à 60 ans au lieu de 62.

Comment voyez-vous la prévention ?

Armel : Tout revient dans notre assiette et avec les cocktails phytos, le risque augmente. Il faut aussi réfléchir à nos lieux de vie (peintures, solvants, détergents, géobiologie...) et transmettre à nos enfants cette vigilance.

Brigitte : L'information sur les pratiques agricoles passe aussi dans les écoles d'agriculture.

Il y a eu de récentes victoires judiciaires sur les pesticides. Comment réagissez-vous ?

Armel : On a suivi l'affaire de Paul François (voir encadré) avec l'association Phyto-victimes. Il faut être mentalement costaud pour tenir le coup. On a en face de nous la loi du profit à court terme !

DOMINIQUE MACÉ, ANIMATEUR ADAGE 35

Une victoire prometteuse

Le 10 septembre, la Cour d'appel de Lyon a confirmé la condamnation de Monsanto pour ne pas avoir suffisamment informé de la dangerosité de son herbicide, le Lasso. Celui qui mène le combat, c'est Paul François, agriculteur Charentais victime d'une intoxication aiguë en 2004. Il a obtenu en 2009 la reconnaissance de son handicap en tant que maladie professionnelle. Président de l'association Phyto-victimes, il veut aider les professionnels à parler de leurs problèmes de santé.

Salariés victimes, salariés licenciés

Laurent Guillou et Stéphane Rouxel ont été gravement intoxiqués par des pesticides en 2009 et 2010 en travaillant dans les silos de Nutréa-Triskalia à Plouisy (Côtes

d'Armor). Explication : des pesticides interdits ou surdosés ont été épandus dans des silos de stockage de céréales pour lutter contre le charançon. Ils ont développé une maladie très invalidante, l'hypersensibilité aux produits chimiques multiples. Ils se sont fait licenciés par leur employeur. En septembre 2014, le TASS (Tribunal des Affaires Sanitaires et Sociales) a condamné pour faute inexcusable de l'employeur, l'entreprise agroalimentaire Nutréa-Triskalia.

4 ex-salariés de cette coopérative sont engagés dans ce marathon judiciaire au TASS aux prud'hommes (pour contester les licenciements) ou au pénal pour « mise en danger de la vie d'autrui ». Ils dénoncent le scandale sanitaire et environnemental des pesticides dans l'industrie agroalimentaire.

Assemblées générales et formations d'automne

L'assemblée Générale de l'ADAGE le 17 novembre à la salle Grippé à Cesson Sévigné. Qu'est-ce que les éleveurs de l'ADAGE ont à proposer face aux nouveaux enjeux de l'élevage? Voici le thème qui sera discuté dans l'après midi, ouverte au public.

L'AG du Cedapa aura lieu le 3 ou 10 décembre.

Café installation en Côtes d'Armor "S'installer en agriculture, avec ou sans les aides ? Le jeudi 5 novembre à Louargat (St Eloi), à 20 heures au bar Le Commerce. Ouvert à toutes et à tous.

Une soirée de l'Adage le 23 novembre à 20h30 sur le thème "pourquoi/comment acquérir des repères sur la durabilité des fermes?" avec Christian Mouchet à la salle du Château à Chateaugiron.

Quelle stratégie laitière adopter dans le contexte de l'après quota ? Le 19 novembre au lycée de la Ville DAVY à Quessoy (22) à 14 heures. Après-midi d'interventions et d'échanges : analyse du marché avec André Pfmilin, expert européen ; optimiser ses coûts de production avec Jérôme Pavie de l'Institt de l'Elevage ; adapter sa stratégie d'investissement avec François Berrou, formateur à l'AFOCG 53 ; témoignages d'agriculteurs.

Après-midi technique "Réduire ses coûts de production"
124 novembre secteur Dinan, 27 novembre sur la Baie de St Brieuc, 3 décembre sur la baie de la Fresnaye. Trois éleveurs témoignent : « j'ai réduit mon coût alimentaire en optimisant le pâturage », « j'ai doublé mon EBE en évoluant vers un système herbager », « j'ai un prix d'équilibre inférieur à 300 € grâce à un système herbager optimisé depuis de nombreuses années ». Contact : Maud Cloarec ou François Leray, Cedapa

Formations départementales à venir au Cedapa. Pour vous inscrire, contactez le Cedapa: 02 96 74 75 50, cedapa@wanadoo.fr :

- **Optimiser le choix de la génétique Prim'Holstein en système herbager le 16 novembre** : intervention de Prim'holstein France et présentation des choix génétique sur l'exploitation de Philippe et Martine CAMUS, à LOCARN.

- **Acquérir de bons gestes pour prévenir le mal de dos le vendredi 4 décembre et jeudi 7 janvier** avec Pascal Riche, kinésithérapeute-ostéopathe. Lors de chaque journée, nous irons sur une ferme pour analyser les gestes, le port des charges lourdes et donner des réponses concrètes.

- **Mieux gérer le parasitisme dans les systèmes bovins herbagers le 12 novembre et 21 janvier** avec Jean-Marie NICOL, vétérinaire. Objectif : acquérir une méthode d'analyse pour reprendre en main la gestion du parasitisme dans son troupeau (type d'analyses, traitements, gestion du pâturage).

Recherche vaches ou génisses pleine de race monbeliarde, jersiaise ou croisé.
Tel : 0607863904

Vends foin certifié bio

Foin de 2015 en balles rondes de prairies complexes. Contact : Benjamin Henry 07 81 31 25 28 (Plouguernevel)

A vendre Mobilhome spécial hiver, 7 couchages, année 2004, idéalement 8000€, Contact au 06 63 60 85 38.

Création d'un GFA à Plougrescant

Nous, Samuel et Bastien, avons trouvé une ferme de 15 ha pour produire de la viande bovine et du pain. Nous aurons aussi accès à des terres appartenant au conservatoire du littoral. Nous recherchons des associés pour participer à la création du GFA pour l'achat des terres. Chaque part est de 100 €. Un GFA est un collectif d'épargnant solidaire qui achète des terres et les loue à des agriculteurs.

Pour d'infos, contactez Samuel Gautier, 06 89 83 76 34 gfa-plougrescant@gmail.com

Le livre d'André Pochon toujours disponible au Cedapa : La prairie temporaire à base de trèfle blanc est toujours d'actualité pour gérer les pâtures ! Vous pouvez le commander au Cedapa. Prix : 15 €

Les cahiers techniques du Réseau Agriculture Durable en vente à 10 €

Construire et conduire son système herbager économe et autonome.

Cultiver son autonomie en protéines, et autres.

Je m'abonne à l'écho

Nom :	Je m'abonne pour	1 an (6 numéros)	2 ans (12 numéros)
Prénom :			
Adresse :	Adhérents / étudiants	23 €	35 €
	Non adhérents / établissements		
CP : Commune :	Scolaires	32 €	55 €
	Soutien, entreprises	45 €	70 €
Profession :	Adhésion Cedapa	50 €	

Bulletin d'abonnement à retourner avec le règlement à l'ordre du Cedapa à l'adresse :
L'écho du Cedapa - BP 332 - 22193 PLERIN cedex ☐ J'ai besoin d'une facture

L'écho du CEDAPA et de l'ADAGE (bimestriel)

2 avenue du Chalutier Sans Pitié, BP 332, 22193 Plérin cedex 02.96.74.75.50 ou cedapa@wanadoo.fr
Directeur de la publication : Patrick Thomas
Comité de rédaction : Pascal Hillion, Suzanne Dufour, Christophe Carro, Franck Le Breton, Joël Guillo, Samuel Dugas, Ludovic Rolland, Eric Le Parc
Bernard Morel, Pierre Yves Plessix, Isabelle Petitpas, Laurent Lamy
Animation, coordination : Aurélien Leray et Aurélie Cheveau
Mise en forme : Aurélie Cheveau
Abonnements, expéditions : Brigitte Tréguier
Impression : Roudenn Grafik, ZA des Longs Réages, BP 467, 22194 Plérin cedex.
N° de commission paritaire : 1113 G 88535 -

